PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES Séance du 17 juin 2019

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|----|--|
| Afférents au Conseil Municipal | 14 | |
| En exercice | 14 | |
| Nombre de présents | 12 | |

Date de convocation : L'an deux mille dix neuf

12 juin 2019

et le dix-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN,

Date d'affichage :

24 juin 2019

Présents : Mmes et MM. Laurence KLEIN - Lionel AZEMAR - Edgard PAYRASTRE - Sandrine RAMES -Charlène GRABIE- Maryline JAMIN -Florence SIORAT - Vincent ROUILLET

Excusés: Jean-François PATTE- Nathalie FRIQUART

Procurations: Jean-François PATTE a donné procuration à Laurence KLEIN- Nathalie FRIQUART a donné procuration à Florence SIORAT

Monsieur Vincent ROUILLET a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 13 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS: |-

N° 2019-32- OBJET: Décision modificative numéro 1 Budget Primitif 2019

Madame le Maire propose le virement de crédits suivant en section d'investissement :

| Désignation | Dépenses | |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
| INVESTISSEMENT | | |
| D 2111 Terrains nus (opération 238) | | 1.00 € |
| D 2135 Installation géné agenc aména cons (opération 239) | | 5 400.00 € |

| D 2152 Installations de voirie (opération 240) | | 1 800.00 € |
|---|------------|------------|
| TOTAL Chapitre 21 Immobilisations corporelles | | 7 201.00 € |
| D 2183 Matériel de bureau et informatique (opération 237) | 1.00€ | |
| D 2135 Installation géné agenc aména cons (opération 229) | 5 000.00 € | |
| D 21571 Matériel roulant (opération 211) | 2 200.00 € | |
| TOTAL Chapitre 21 Immobilisations corporelles | 7 201.00 € | |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 7 201.00 € | 7 201.00 € |

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

De voter à l'unanimité la décision modificative telle qu'elle a été présentée.

N° 2019-33- OBJET : Choix de l'entreprise pour le marché d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la réalisation du lotissement communal OAP village

Madame le Maire informe le Conseil que 4 propositions ont été faites à l'issue du marché d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la réalisation du projet d'OAP village.

Après étude des différents dossiers, il a été décidé de retenir la proposition de Création Foncière :

59 400.00 € HT 11 880.00 € TVA

71 280.00 € TTC

Madame le Maire rappelle sa volonté de déposer un permis d'aménager sur ce projet avant la fin de l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- De choisir l'entreprise Création Foncière pour la mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la réalisation du lotissement communal OAP village.
- Charge Madame le Maire de notifier le marché à l'entreprise Création Foncière.
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise retenue et toutes autres pièces concernant le marché.

N° 2019-34- OBJET : Attribution d'une subvention supplémentaire pour l'Athlétic Club des Coteaux du Girou

Madame le Maire fait part au conseil de sa volonté de faire bénéficier l'association de l'Athlétic Club des Coteaux du Girou d'une aide de 150 € supplémentaires, en complément de la première subvention de 150 € prévue au budget communal 2019. Ce supplément est destiné à financer une partie des droits d'utilisation du Gymnase par l'association qui doit payer un supplément du fait qu'elle n'intègre pas le territoire de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

De voter l'attribution d'une subvention supplémentaire de 150 € à l'association de l'Athlétic Club des Coteaux du Girou, sur le budget communal 2019.

N° 2019-35- OBJET : Acquisition de climatisations pour le groupe scolaire

Madame le Maire ouvre la séance et expose au Conseil Municipal la nécessité de l'achat de 2 climatisations pour le groupe scolaire afin d'améliorer les conditions de travail des élèves, notamment avec les fortes chaleurs du mois de juin. De plus, certains climatiseurs déjà présents dans les classes ne fonctionnent plus.

La société Engie Home Service nous a proposé le devis suivant :

Le montant du devis s'élève à :

4 503.40 € H.T. 807.68 € TVA 5 357.58 € T.T.C.

La dépense sera intégrée au budget primitif 2019, article 2135 de la section d'investissement après une décision modificative.

Une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne pour l'acquisition de ce matériel.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'acquérir 2 nouvelles climatisations pour le groupe scolaire.
- ➤ D'accepter le devis de la société Engie Home Service ainsi que le mode de financement présenté par Madame le Maire.

N° 2019-36- OBJET : Fixation des tarifs de restauration scolaire et ALSH/ALAE à partir de septembre 2019

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le fait que les tarifs des repas scolaires sont évalués en tenant compte du quotient familial.

La prise en compte du quotient familial correspondant à une certaine vision du service public et d'équité, il est proposé, afin de prendre en compte les disparités de ressources des familles dont les enfants utilisent le service de restauration scolaire et de restauration à l'ALSH, de revoir la tarification en tenant compte du quotient familial.

Pour rappel ce quotient familial est fourni à chaque famille par la CAF. Il est calculé comme suit :

1/12^{ème} des revenus de l'année N-2 + les prestations familiales du mois précédant la demande

Divisé par le nombre de parts*

- * Le nombre de parts correspond à :
- 2 pour les parents isolés
- 0,5 pour le 1er enfant à charge
- 0,5 pour le 2^{ème} enfant à charge
- 1 pour le 3^{ème} enfant à charge
- 0,5 pour le 4ème enfant à charge et au-delà
- 1 par enfant handicapé à charge

Madame le Maire fait part de son souhait de conserver ce mode de fonctionnement. Les tarifs suivants seront donc applicables à partir du mois de septembre 2019 (voir explications ci-après relatif aux précisions sur les délibérations) :

| Tranches de quotient familial mensuel | Tarifs repas scolaires | Tarifs repas ALSH/ALAE |
|---------------------------------------|------------------------|------------------------|
| De 0 à 1 099 € | 1€ | 1€ |
| De 1 100 à 1 499 € | 3€ | 3€ |
| De 1 500 à 1 999 € | 3.30 € | 3.30 € |
| + de 2 000 € | 3.60 € | 3.60 € |

En cas de non transmission du quotient familial CAF, la tranche du quotient familial la plus haute sera retenue pour la facturation.

Le quotient familial sera « gelé » pour la période de facturation en cours et une nouvelle tarification pourra être appliquée sur la période de facturation suivante en cas de modification de ressources.

Les périodes de facturation se feront comme par le passé, tous les deux mois.

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne mandat à Madame le Maire de faire appliquer cette nouvelle tarification à partir du mois de septembre 2019.

II- SUJETS SOUMIS A DISCUSSION :

Précisions sur les délibérations :

Madame le Maire souligne la difficulté à laquelle la municipalité a été confrontée pour trouver une entreprise acceptant de signer un contrat de maintenance pour les climatisations des préfabriqués du groupe scolaire. Ces dernières seront remplacées le 25 juin 2019.

Monsieur PERRET informe le Conseil que la commune de Saint Pierre de Lages s'engage dans le programme « cantine à 1 euro », dans le cadre du programme de Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, initié par Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé. L'objectif est de garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leurs enfants en milieu scolaire. Les 2 tranches actuelles de quotients familiauxs les moins élevées (o à 684 et 685 à 1099 €) seront fusionnées et bénéficieront d'un tarif de 1€ au lieu de 1.88 € et 2.55 respectivement€. Les tarifs des autres tranches sont en légère baisse également. La commune bénéficiera d'un subventionnement à postériori de 2 € par repas sur cette nouvelle première tranche. Monsieur PERRET précise le caractère probatoire de cette mesure. Ainsi, en cas de changement de politique de la part du gouvernement, ou de non éligibilité à la DSR cible de la commune (critère nécessaire pour percevoir la subvention), les anciens tarifs seront de nouveaux appliqués.

Monsieur PAYRASTRE souhaite connaitre le cout de la conception d'un repas pour la commune, ce à quoi, Monsieur PERRET répond que le cout de production est d'approximativement 3.90 € pour la collectivité hors frais hors production (eau, chauffage, gaz, électricité, entretien du matériel,...). Les tarifs de restauration appliqués aux enseignants, ainsi qu'aux enfants domiciliés en dehors de la

commune, demeurent inchangés. Madame le Maire précise que suite à la reprise de la compétence ALSH par la CC des Terres du Lauragais, à partir du mois de septembre 2019, les familles domiciliées sur le territoire intercommunal ne seront plus considérées comme étant « extérieures à la commune » dans le cadre de l'ALSH et seront facturées en fonction du montant de leur quotient familial.

<u>Commission urbanisme</u>:

Madame le Maire informe le Conseil du fait que 4 offres ont été proposées dans le cadre du marché d'assistance à maitrise d'ouvrage du lotissement communal de l'OAP village. Les prix proposés étaient très hétérogènes, tout comme les prestations. L'offre se rapprochant le plus des attentes de la commune a été proposée par Création Foncière.

L'opération se déroulera sur 26 mois avec une vente des lots prévue pour l'année 2020.

Madame le Maire précise qu'un marché de maitrise d'œuvre générale a été lancé et qu'il se terminera le 28 juin 2019. Le permis d'aménager devrait normalement être déposé d'ici la fin de l'été. La municipalité a également approché un bailleur social dans le cadre du projet, cependant l'aspect pentu des terrains complexifie relativement ce type d'opération.

Toujours dans le cadre de l'OAP, Madame le Maire souligne qu'il sera nécessaire d'implanter une pompe de refoulement afin de gérer l'assainissement du lotissement. La Commission Territoriale 9 de Réseau31 a priorisé la mise en place de systèmes d'assainissement dans des communes qui en sont totalement dépourvues. Les travaux d'extension de réseau ne sont pas prioritaires. Pour autant, le projet de lotissement communal ne sera pas retardé.

Madame le Maire a évoqué trois scénarios possibles concernant le financement de la station :

- Réseau 31 peut accepter de financer la pompe de refoulement via son budget dédié aux opérations d'extension de réseau
- La commune peut financer la station dans un premier temps, avant de se faire rembourser par le Réseau 31.

-La commune peut se retirer de Réseau31 et gérer l'opération de manière autonome, en encaissant les taxes liées à l'assainissement.

Une commission assainissement est prévue pour le 1^{er} juillet 2019, Madame le maire et les membres de la commission y participeront afin de défendre le dossier.

Madame le Maire informe le conseil que le commissaire enquêteur a fait part de ses conclusions, suite à l'enquête publique effectuée dans le cadre de la révision du PLU.

Ce dernier a émis un avis favorable avec des réserves, dont :

- Le fait pour la commune de préciser, dans le rapport de présentation, les modalités de détermination du coeur de bourg.
- De justifier le positionnement de la continuité écologique sur le secteur de « Lapierre ».
- De proposer un classement plus cohérent des constructions existantes le long de la RD1 afin de concilier la reconnaissance du caractère urbain de ses parcelles et l'interdiction de développement urbain en entrée de ville.

3 recommandations sont effectuées à l'issue du rapport :

- La constitution d'un secteur Ap versant sud de la RD1, afin de mieux correspondre à l'object if fixé : l'interruption de l'urbanisation linéaire.
- Engager une concertation avec les propriétaires riverains lors des phases de conception de l'opération à intervenir sur les secteurs concernés par les OAP, lorsque la commune est maître d'ouvrage.
- Le PLU pourra inclure le changement de destination de la construction située en zone naturelle sous certaines réserves.

Une réunion sera organisée le jeudi 20 juin 2019 à 9H avec le cabinet Paysages, pour discuter des éventuelles modifications à apporter au PLU.

Le PLU sera définitivement approuvé courant juillet.

Commission entret ien des bât iments et des espaces verts :

Madame le Maire informe le conseil de l'avancement du projet de rénovation de la salle des fêtes communale. Une visite sera organisée le lundi 24 juin 2019 à 9H sur la commune de Cornebarrieu afin de découvrir la médiathèque en terre crue, récemment construite. La visite de ce bâtiment « remarquable » donnera lieu à une réunion sur les lieux.

Toujours dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes, il sera nécessaire d'établir un planning d'utilisation par les associations des 4 nouvelles salles.

Madame JAMIN précise qu'il faudra anticiper la période de travaux qui rendra la salle totalement inutilisable pour les associations sur une période de près de 1 an. Des solutions seront étudiées ; l'installation de préfabriqués à proximité du terrain de tennis a été évoquée.

Monsieur David VALETTE informe le conseil qu'il a effectué la réception des travaux concernant l'aménagement de la RD1. Les plantations sur le rondpoint situé à l'entrée du lotissement de Monplaisir devraient être mise en place rapidement.

Commission aux affaires scolaires :

Monsieur PERRET fait part au conseil du départ de Monsieur David KROL, le cuisinier de l'école. Victime de remises en question régulières, une défiance s'est installée entre certains enfants et le cuisinier, ce qui conduit à des relations difficiles. En accord avec les élus, Monsieur David KROL préfère quitter la collectivité.

Les élus sont particulièrement attachés au fonctionnement de la cantine avec une préparation des repas sur place et un approvisionnement en circuit court. Ce dispositif repose sur une volonté politique, la motivation et l'investissement du cuisinier.

Notre volonté politique est toujours présente et nous travaillons à encore améliorer la qualité de la prestation par exemple en augmentant le pourcentage de produits bio dans les menus, en diversifiant nos approvisionnements, en proposant des menus végétariens certains jours.

Pour autant, nous avons de grande difficulté pour recruter un cuisinier dans le calendrier très serré qui nous sépare de la rentrée scolaire.

Une annonce a été diffusée auprès de pôle emploi afin de recruter un nouveau cuisinier pour le mois de septembre 2019.

Monsieur PERRET précise que si la municipalité ne parvient pas à trouver une personne répondant aux exigences du poste, le choix d'une livraison en circuit froid sera envisagé. L'entreprise API (cuisines à Saint-Jean l'Union) a déjà été contactée à ce sujet. Madame Sandrine RAMES évoque l'entreprise ANSAMBLE, proposant des repas de bonne qualité.

Une stagiaire en BTS diététique a été recrutée afin d'améliorer l'équilibre général des menus et de revisiter le PMS (Plan de maitrise sanitaire) de la cantine, cette dernière travaillera durant un mois avec le cuisinier.

Une étude de sol a été réalisée concernant le projet d'extension du dortoir du groupe scolaire. Le permis de construire est toujours en cours d'instruction.

Sujets divers:

Madame le Maire informe le conseil qu'une stagiaire, titulaire du concours d'attaché territorial, sera recrutée en juillet pour travailler sur la mise en place du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire) avec le Secrétaire de mairie.

La foulée de la Soledra du 26 mai 2019 s'est parfaitement bien déroulée. Madame le Maire propose pour les futures manifestations (y compris la fête du village) que la route de Vallesvilles soit fermée, pour des raisons de convivialité des événements et de sécurité.

Le concert organisé à l'église le 7 juin 2019 n'a réuni que 15 personnes. Aucun nouveau concert ne sera organisé par la municipalité.

Prochains événements :

- Jeudi 20 juin 2019 : 9H réunion de la commission urbanisme

14H Réunion avec bois et énergie

17H30 Fête de l'ALAE

18H30 Réunion Corribior : travail et discussion sur la biodiversité avec les agriculteurs et les associations.

-Vendredi 21 juin 2019 : Fête de la musique (concert, Food truck)

-Lundi 24 juin 2019 : 9H : Visite de la médiathèque de Cornebarrieu 18H30 : Commission communale des impôts directs.

-Jeudi 27 juin 2019 : Conseil d'école

-Vendredi 28 juin 2019 : Fête de l'école et Fête de la pétanque.

-Samedi 29 juin 2019 : Fête de la Saint Jean

-Lundi 1er juillet 2019: Réunion CT9 Réseau 31

-Du vendredi 23 aout au dimanche 25 aout 2019 : Fête locale

Madame Christèle JACKIEWICZ précise que le forum des associations devrait se dérouler dans la matinée du samedi 7 septembre 2019.

La séance est levée le lundi 17 juin 2019 à 22H52.

Le prochain Conseil aura lieu au mois de juillet 2019 (date à déterminer)

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :

N° 2019-32- OBJET: Décision modificative numéro 1 Budget Primitif 2019

 $\underline{\text{N}^{\circ}}$ 2019-33- OBJET : Choix de l'entreprise pour le marché d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la réalisation du lotissement communal OAP village

 $\underline{N^{\circ}~2019\text{-}34\text{-}OBJET}$: Attribution d'une subvention supplémentaire pour l'Athlétic Club des Coteaux du Girou

N° 2019-35- OBJET : Acquisition de climatisations pour le groupe scolaire

 $\underline{\text{N}^{\circ}}$ 2019-36- OBJET : Fixation des tarifs de restauration scolaires et ALSH/ALAE à partir de septembre 2019

Ont signé les membres présents :

| NOMS - PRENOMS | QUALITE | SIGNATURES |
|----------------------------|------------------------|---|
| KLEIN Laurence | Maire | |
| PATTE Jean François | er 1 Adjoint | Absent, procuration donnée à Laurence KLEIN |
| MARTINEZ MINATI Christelle | ème 2 Adjoint | |
| PERRET Lionel | ème 3 Adjoint | |
| JAMIN Maryline | Conseillère Municipale | |
| ROUILLETVincent | Conseiller Municipal | |
| JACKIEWICZ Christèle | Conseillère Municipale | |
| AZEMAR Lionel | Conseiller Municipal | |
| VALETTE David | Conseiller Municipal | |
| GRABIE Charlène | Conseillère Municipale | |
| RAMES Sandrine | Conseillère Municipale | |
| SIORAT Florence | Conseillère Municipale | |
| PAYRASTRE Edgard | Conseiller Municipal | |
| FRIQUART Nathalie | Conseillère Municipale | Absente, procuration donnée à Florence SIORAT |